



Département de l'EURE  
Arrondissement d'EVREUX  
Canton LE NEUBOURG  
**Mairie d'IVILLE**

Arrêté n°9/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur  
**rue du Moustier**  
Pendant la durée des travaux  
**Circulation alternée manuellement**

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1  
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les  
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la  
circulation lors de la réalisation des travaux de « terrassement pour branchement individuel  
électrique neuf »

### A R R E T E

**Article 1<sup>ER</sup>**: La circulation sera alternée **rue du Moustier** pendant la durée « des travaux de  
terrassement pour branchement individuel électrique neuf ».

**Article 2** : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises  
en place par l'Entreprise chargée des travaux la Marron TP.

**Article 3**: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de **rue  
du Moustier**.

Fait à IVILLE,

Le

Le Maire,

Jean-Paul LEGENDRE

